



REPUBLIC OF CYPRUS

26 May 2020

Dear partners,

Resumption of international air traffic to Cyprus

During this incredibly challenging time for our country, the Cyprus government reacted decisively in dealing with the COVID-19 pandemic. Our strong will and focus has led to excellent epidemiological results, enabling us to gradually re-start our economy on May 4th. Since full containment of the virus is expected by 31st May, our hospitality establishments will open on 1st June, and international air travel will resume on 9th June.

Initially, all passengers arriving to Cyprus will be required to undertake an advance COVID-19 PCR test in the source country, within 72 hours prior to travel, but by 20th June travel restrictions will be lifted entirely for a number of countries. The list of countries is available on the Ministry of Foreign Affairs and Deputy Ministry of Tourism websites, and will be updated on a weekly basis from this point forward. Our intention is to include as many countries as possible over the next few weeks, provided of course that their epidemiological status has improved accordingly.

As we look to the day after, and how best to welcome international visitors to our island again, a lot of new protocols have been put in place; protocols which will enable us to safely re-open the destination and avoid the need for quarantining of visitors. A mechanism has been established whereby regular inspections take place, to ensure the strict compliance of everyone involved in the tourism industry. Ultimately, we want visitors to feel safe during their trip, but also to enjoy their stay and experience normalcy when visiting our beautiful beaches, points of interest and infrastructure. A list of simple questions and answers, found attached, describes what can be expected during the travel process, but also during the time spent at the destination.

Cyprus is an island known for its open-air lifestyle, abundance of personal space, slow rhythm of life, clean air, and sparsely populated regions. Of course, what this crisis has also shown, is that it has an efficient and dependable health system too. Its ratio of intensive care units (i.e. critical care beds) per 100'000 population, is higher than the EU average, and one of the highest in the Mediterranean. Moreover, epidemiologically Cyprus has had one of the lowest ratios of coronavirus cases per capita in Europe, having tested more than 10% of its inhabitants. Very few countries worldwide, and especially in the Mediterranean, can boast about such statistics.

In conclusion, we are excited that, after having dealt responsibly with the challenges of COVID-19 in Cyprus, we are now in prime position to take care of our visitors too! With their health and safety in mind, we can't wait to welcome them to our beautiful 'escape'!

Nikos Christodoulides
Minister of Foreign Affairs
Republic of Cyprus

Sincerely yours

Yiannis Karousos
Minister of Transport
Republic of Cyprus

Savvas Perdios
Deputy Minister of Tourism
Republic of Cyprus



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Lefkosia, 26 Mai 2020

Chers partenaires,

Reprise du trafic aérien international vers Chypre

En cette période extrêmement difficile pour notre pays, le gouvernement chypriote a réagi de manière décisive face à la pandémie du COVID-19. Notre volonté et notre concentration ont conduit à d'excellents résultats épidémiologiques, ce qui nous a permis de redémarrer progressivement notre économie le 4 mai. Étant donné que le confinement complet du virus est prévu pour le 31 mai, nos établissements d'hébergement touristique ouvrent leurs portes le 1^{er} juin et le trafic aérien international redémarrera le 9 juin.

Tous les passagers arrivant à Chypre devront avoir effectué au préalable un test PCR COVID-19 à l'avance dans leur pays d'origine, et ceci dans les 72 heures précédant le voyage. A tenir compte qu'à partir du 20 juin, les restrictions de voyage seront entièrement levées pour un certain nombre de pays. Une liste des pays est disponible sur les sites Web du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère délégué au Tourisme, et sera mise à jour chaque semaine. Notre intention est d'inclure autant de pays que possible au cours des prochaines semaines, à condition bien sûr que leur état épidémiologique se soit amélioré.

Alors que nous contemplons le lendemain et comment accueillir à nouveau les visiteurs internationaux sur notre île, de nombreux nouveaux protocoles ont été mis en place; des protocoles qui nous permettront de rouvrir la destination en toute sécurité et d'éviter la mise en quarantaine des visiteurs. Un mécanisme a été mis en place par lequel des inspections régulières auront lieu pour garantir la stricte conformité de toutes les personnes impliquées dans l'industrie du tourisme. En fin de compte, nous souhaitons que les visiteurs se sentent en sécurité pendant leur voyage, mais aussi qu'ils apprécient leur séjour et jouissent d'une normalité lors de la visite de nos belles plages, points d'intérêt et infrastructures. Une liste de questions et réponses simples ci-jointes, décrit ce qui peut être attendu pendant le processus de voyage, mais aussi pendant le séjour.

Chypre est une île connue pour son style de vie en plein air, son rythme de vie lent, son air pur et ses régions peu peuplées. Bien sûr, l'île a également montré qu'elle dispose d'un système de santé efficace et fiable. Sa densité de capacité d'accueil en soins intensifs (c'est-à-dire de lits de soins intensifs) pour 100.000 habitants est supérieur à la moyenne de l'UE et l'un des plus élevés de la Méditerranée. De plus, sur le plan épidémiologique, Chypre a l'un des taux de coronavirus par habitant les plus bas d'Europe, ayant testé plus de 10% de ses habitants. Très peu de pays dans le monde et en particulier en Méditerranée peuvent se vanter de telles statistiques.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

En conclusion. Nous sommes ravis d'avoir géré de manière responsable les défis de COVID-19 à Chypre, et sommes maintenant en position privilégiée pour prendre soin de nos visiteurs. Avec leur santé et leur sécurité à l'esprit, nous avons hâte de les accueillir dans notre belle « évasion ».

Nikos Christodoulides
Ministre des Affaires Étrangères
République de Chypre

Yiannis Karousos
Ministre des Transports
République de Chypre

Savvas Perdios
Ministre du Tourisme
République de Chypre



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Protocole COVID-19 de la destination Chypre

Entrée au pays

Q1: Comment les voyageurs pourront-ils entrer dans le pays?

- a. Les pays d'origine sont divisés en deux catégories (A et B) sur la base des données épidémiologiques disponibles, les catégories étant publiées sur le site www.cyprusflightpass.gov.cy . Les voyageurs sont invités à recourir au site systématiquement afin d'être au courant de potentiels développements qui pourraient impacter leur voyage.
- b. Les voyageurs provenant des pays dans la catégorie A n'ont pas besoin de fournir un test PCR négatif au dépistage du COVID-19 pour voyager à Chypre; seuls documents requis sont des informations concernant le voyage et des déclarations sur l'honneur. Les personnes en provenance des pays de la catégorie B doivent effectuer un test moléculaire PCR au préalable, par un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, dans les 72 heures précédant le vol de départ, et pouvoir fournir le certificat du résultat négatif, les enfants de moins de 11,99 ans étant exemptés. Tous les voyageurs doivent également fournir des informations concernant le voyage et des déclarations sur l'honneur.
- c. Les voyages en provenance de pays qui ne figurent pas dans les deux catégories ci-dessus sont autorisé que pour :
 - *Citoyens chypriotes résidents permanents de Chypre, et les membres de leur famille (conjoint, enfants et parents).*
 - *Personnes résidant légalement dans la République de Chypre.*
 - *Personnes autorisées à entrer dans la République de Chypre en vertu de la Convention de Vienne*
 - *Personnes non-mentionnées ci-dessus bénéficiant au préalable d'une autorisation écrite de la République de Chypre, conformément au Décret sur les Maladies Infectieuses (N.30), tel que modifié.*

Q2: Quels autres documents sont nécessaires?

- a. Un « Laisser Passer Chypriote » sera disponible en ligne sur le site web www.cyprusflightpass.gov.cy . Le formulaire peut être rempli en ligne. Tous les passagers voyageant à Chypre doivent remplir au préalable les informations et documents requis; l'usage de la plateforme électronique est obligatoire pour tous ceux souhaitant se rendre en République de Chypre, sauf dans les cas de problèmes techniques ou de maintenance prévue de la plateforme (annoncée officiellement sur le site). Les documents sont disponibles sur <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/download-forms> . Dans ce cas, les passagers doivent remplir manuellement la documentation requise et l'apporter avec eux.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

- b. Le laisser passer comprend les points suivants: a) informations personnelles du passager , b) déclaration que le passager n'a pas voyagé vers / depuis ou vécu dans un pays autre que ceux inclus dans les catégories A et B, dans les 14 jours précédant le voyage, c) confirmation que le passager n'a montré aucun symptôme lié au COVID-19 dans les 72 heures précédant le voyage, d) confirmation que le passager n'a pas sciemment été en contact avec des patients COVID-19 dans les 14 jours précédant le voyage, e) avertissement que le voyage se déroule sous propre responsabilité et que la République de Chypre ou les entreprises qui y opèrent, ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables d'une éventuelle infection pendant le voyage, et f) déclaration qu'à son retour dans son pays d'origine, le voyageur avisera les autorités sanitaires de Chypre, si apparition de symptômes du COVID-19 dans les 14 jours après le voyage.
- c. Les compagnies aériennes n'autoriseront pas d'embarquer et se rendre en République de Chypre aux passagers qui n'ont pas leur « Laisser Passer Chypriote » (cependant, la validité des documents inclus dans le « Laisser Passer Chypriote » est exclusivement la responsabilité des voyageurs). Tout passager arrivant à Chypre sans le laisser passer est passible d'une amende de €300.

Q3: Quels critères sont pris en considération avant de classer les pays?

- a. Chypre a décidé de suivre un système de catégorisation afin de garantir l'égalité du traitement des pays ayant des résultats épidémiologiques similaires. Le système est transparent, évite la discrimination, est dynamique et évalué chaque semaine, de sorte que les pays peuvent être ajoutés et supprimés sur la base des dernières données disponibles. L'équipe qui évalue les données des pays est composée de scientifiques, épidémiologistes, statisticiens et professionnels de la santé publique.
- b. Les principaux indices qui aident à la prise de décision pour la catégorisation des pays sont (la classification dépend du résumé de tous les points de données considérés) :
- Taux réel de reproduction du virus $R(t) < 1$,
 - Nombre quotidien de tests effectués pour 100.000 habitants,
 - Impact cumulé par 14 jours pour 100.000 habitants,
 - Taux de mortalité total du COVID-19 pour 100.000 habitants (sur une base hebdomadaire ou mensuelle),
 - Nouveaux cas confirmés par jour sur 100.000 habitants,
 - Période d'incubation estimée de la maladie,
 - Prévalence du virus dans la communauté,
 - Évaluation des risques de chaque pays sur la base des données de l'OMS et de l'ECDC.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Protocoles de transport

Q4: Quels protocoles en place pendant les vols?

- a. Avant l'embarquement, les voyageurs devront présenter leur « Laisser Passer Chypriote ».
- b. La température des voyageurs peut éventuellement être prise avant l'embarquement.
- c. Le port de masques est obligatoire pendant le vol

Q5: Quels autres protocoles peuvent être attendus dans les aéroports / terminaux de Chypre?

- a. L'entrée ou le passage ne sera autorisé qu'aux voyageurs et au personnel
- b. Les voyageurs verront leur température prise au terminal
- c. Un « bureau d'information COVID-19 » sera mis à la disposition des voyageurs

Protocoles de destination

Q6: Existe-t-il des protocoles en vigueur dans l'ensemble de la destination?

- a. Des protocoles renforcés en matière de santé, de sécurité et d'hygiène ont été conçus pour tous les hébergements touristiques et autres établissements accueillant des visiteurs, et une formation approfondie du personnel aura lieu avant l'ouverture de la destination aux visiteurs.
- b. Des mesures de distanciation physique seront suivies afin d'assurer que des personnes n'appartenant pas au même groupe de voyageurs maintiennent une distance raisonnable (2 m² à l'extérieur et 3 m² à l'intérieur).
- c. Le port d'un masque facial est obligatoire dans tous les espaces intérieurs (avions, aéroports, ports, taxis, bus, jeeps de plongée / safari, ascenseurs, théâtres, salles de gym, centres commerciaux, etc). Seules les zones de consommation d'aliments et de boissons sont exemptées (restaurants, cafés, bars, snack-bars, etc.).
- d. Aération fréquente aura lieu dans toutes les zones intérieures, de sorte que la climatisation soit améliorée avec un apport régulier d'air frais.
- e. Gel antibactérien sera mis à disposition dans tous les établissements, aux entrées, zones d'accueil, salons, toilettes publiques, ascenseurs, etc.

Q7: Bus / véhicules de location / taxis / jeeps de safari

- a. Aération et désinfection fréquentes des bus
- b. Désinfection des véhicules de location après leur retour (y compris les clés)
- c. Désinfection de tous les points de contact après chaque itinéraire, pour les taxis et les jeeps de safari (poignées de porte, sièges, etc.)

Q8: Sites archéologiques, musées, parcs à thème, mini croisières, sites de plongée, sports nautiques



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Désinfection de tous les points de contact après chaque utilisation (artefacts, écrans tactiles, manèges, poignées de porte, sièges, équipement de plongée, équipement de sports nautiques, etc.)

Q9: Piscines, plages et parcs aquatiques

- a. Désinfection des transats, des parasols et des coffres-forts personnels après chaque utilisation
- b. Distance de 4m entre les parasols et 2m entre les transats des personnes non-appartenant au même groupe
- c. La distance physique ne s'appliquera pas aux sauveteurs appelés à sauver des vies en cas d'urgence

Q10: Établissements d'hébergement

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel de service; pour le personnel ménager, le port de gants est obligatoire
- b. Dispersion des visiteurs lors de l'enregistrement en groupe (check-in)
- c. Les chambres ne seront attribuées aux nouveaux arrivants, qu'après suffisamment de temps se soit écoulé afin d'assurer un nettoyage profond, la désinfection et une aération appropriée.
- d. Désinfection des clés / cartes de chambre après chaque départ
- e. Dans les cas où nourriture ou boissons sont disponibles sur des présentoirs libre-service, des pare-éternuements et des postes de désinfection des mains sont installés et des masques faciaux sont mis à disposition; alternativement, les articles pourraient être servis directement par le personnel.

Q11: Restaurants, bars, cafés, pubs et boîtes de nuit

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel.
- b. Les heures de service seront prolongées et la réservation à l'avance activée, pour faciliter la distanciation physique.
- c. La distance minimale entre les tables n'appartenant pas au même groupe est de 2 m² à l'extérieur et 3 m² à l'intérieur.
- d. Les menus seront désinfectés après chaque utilisation, sauf s'ils sont jetables; alternativement, ils seront affichés à divers points communs de l'établissement, ou mis à disposition numériquement.
- e. Les clients seront encouragés à payer par carte et non en espèces
- f. La désinfection de tous les points de contact sera effectuée après chaque utilisation, par ex. chaises, tables, moulins à sel / poivre, bouteilles de sauce, machines de paiement électronique, etc.
- g. L'utilisation de linge de table et de serviettes sera déconseillée et devrait être remplacée par des articles jetables



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

- h. Une fiche d'information sera mise à disposition à l'entrée, indiquant l'effectif maximal de présence simultanée autorisée dans les lieux

Tests et procédures de quarantaine pendant le séjour

Q12: Des tests aléatoires seront-ils effectués sur place à la destination?

Un certain nombre de voyageurs, ou dans certains cas, des vols entiers, seront invités au hasard à subir un test COVID-19 à leur arrivée, quel que soit leur lieu de départ. Dans de tels cas, les frais seront à la charge du gouvernement chypriote.

Q13: Que se passe-t-il avec les voyageurs dont le test s'avère positif pendant leur séjour à Chypre? Qu'advient-il de leurs contacts étroits? Qui couvrira les frais d'hospitalisation et de traitement?

- a. Le gouvernement chypriote s'est engagé à prendre soin de tous les voyageurs dont le test serait positif au coronavirus pendant leur séjour, ainsi que de leurs contacts étroits. Le gouvernement transférera ces personnes dans un établissement distinct et couvrira les frais de logement, de nourriture, de boisson et du traitement médical; le voyageur n'aura à supporter que le coût de son transfert à l'aéroport et le vol de rapatriement, en collaboration avec son voyageur et / ou sa compagnie aérienne. Cela permettra non seulement de veiller à ce que ces personnes soient correctement prises en charge, mais également à la tranquillité d'esprit des autres voyageurs. Par conséquent, si un établissement d'hébergement s'avère avoir hébergé une personne dont le test est positif au coronavirus, celui-ci ne sera pas placé en quarantaine de 14 jours dans sa totalité.
- b. Plus précisément, un hôpital dédié au COVID-19 de 100 lits sera mis à la disposition exclusive des voyageurs dont le test est positif au coronavirus. La capacité peut être augmentée très rapidement si nécessaire. Si les voyageurs présentent des symptômes critiques, 112 unités de soins intensifs supplémentaires sont disponibles pour leur traitement, avec 200 respirateurs disponibles à cet effet.
- c. De plus, 500 chambres d'hôtels dédiés à la quarantaine seront mises à la disposition des contacts étroits des personnes dont le test est positif au coronavirus, et encore une fois, celles-ci peuvent être augmentées très rapidement si nécessaire.

Q14: Quelle est la définition d'un contact étroit?

- a. Un contact étroit est défini comme « une personne ayant été en contact physique très étroit avec une personne testée positive au coronavirus ». Cela peut inclure, par exemple, des personnes de la même famille, des co-voyageurs partageant la même chambre ou même des personnes se saluant en utilisant un contact physique.
- b. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), pour les cas confirmés de COVID-19, il est recommandé que le traçage des contacts en



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

avion comprend les passagers assis dans un rayon de deux sièges, dans toutes les directions, par rapport au cas confirmé.

Q15: Quelle est la durée de la quarantaine?

Normalement, la durée de la quarantaine est de 14 jours, mais elle peut être réduite si un voyageur a un vol de retour plus tôt; dans un tel cas, le patient doit être négatif pour le coronavirus la veille de son départ. Notez que pendant la période de quarantaine, il est obligatoire pour le patient de s'auto-isoler dans sa chambre en tout temps.

Plus d'informations

Q16: Comment les voyageurs peuvent-ils être informés des derniers développements et informés des protocoles mis en œuvre?

- a. Une adresse e-mail dédiée a été mise en place à cet effet par le Ministère délégué au Tourisme, travel2020@visitcyprus.com
- b. Toutes les informations pertinentes seront également disponibles sur les sites www.visitcyprus.com et www.cyprusflightpass.gov.cy
- c. De plus, une équipe dédiée d'experts répondra aux questions des voyageurs sur Facebook (page principale www.facebook.com/VisitCyprus.cy). Des pages supplémentaires sont disponibles dans les pays suivants: UK, DE, RU, SWE, FR, AT, GR, IT, UKR, NED, POL, BEL, ES, CH, ISR